Procès-verbal du

COMITE SYNDICAL du 21/10/2025

Nombre de collectivités totales : 36
Nombre de collectivités présentes : 26
Quorum : 19

Nombre des délégués présents :
à 14h38 : 42 présents pour la présentation du DOB
à 15h14 : suite au départ du Président de Balorre, 41 présents pour les 5 premières délibérations
à 15h25 : départ de Monsieur Xavier GOUTTE, nombre de présents pour la dernière délibération : 40 présents
Nombre de pouvoir : 1 valable pendant toute la séance
Nombre de votants lors du DOB (délibération 1) : 42 présents +1 pouvoir = 43
Nombre de votants aux délibérations suivantes : 41 présents + 1 pouvoir = 42

Le Président accueille les délégués du Syndicat Départemental de l'Eau.

Il indique que :

- Rémy RILLET, secrétaire de séance, l'a informé que le quorum est atteint. Il ouvre la séance du Comité syndical à 14 heures 38.
- Il fait circuler dans l'assemblée la liste des excusés et du pouvoir donné.
- Il indique qu'il va traiter en premier le Débat d'Orientation Budgétaire et qu'après il devra quitter l'assemblée. Il transfèrera alors la Présidence de la séance à Jean-Vincent du LAC, 1er Vice-Président.

L'ordre du jour :

I- Débat d'Orientations Budgétaires

II- Délibérations

1-Validation du procès-verbal du Comité Syndical du 2 juillet 2025.

2- Sorties de membres du SDE.

3- Participation à la mutuelle santé des agents dans le cadre de la labellisation.

4- Délibérations en lien avec l'instauration d'un budget annexe :

5-Toilettage du règlement intérieur du SDE.

6- Contribution pour la réalisation des RPQS à partir de l'année 2025 pour l'exercice 2024.

III- Questions diverses

I- Débat d'Orientations Budgétaires

Le Président rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires ou DOB, vise à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif.

Le Débat d'Orientations Budgétaires ne se vote pas. Il donne lieu à la validation de l'existence d'un Débat Orientations Budgétaires lors de la séance et à la remise d'un rapport le présentant.

1. Le Contexte du SDE :

1-1 Les missions du SDE auprès de ses membres

A) <u>COMPETENCES EXCLUSIVES</u>

- La recherche d'eau

- La création de points de prélèvements d'eau brute, avant la mise en production par pompage, traitement et distribution
- La répartition de la ressource
- L'acquisition des immeubles nécessaires à la réalisation de ses missions
- A la demande préalable de ses membres et d'une programmation relevant de la seule compétence du comité syndical du SDE, la réalisation du dossier d'établissement des périmètres de protection jusqu'à l'arrêté préfectoral et l'inscription auprès de la Conservation des Hypothèques
- La maîtrise d'ouvrage de certaines études et travaux exceptionnels d'intérêt général, dans la limite des programmes et des crédits ouverts.
- L'élaboration, la mise en œuvre, le suivi des programmes d'action des captages prioritaires.

B) MISSIONS D'INFORMATION ET DE COORDINATION

- La mise en place et le suivi d'une politique de gestion et de contrôle de la ressource en eau, eu égard à l'adéquation quantité/qualité
- L'élaboration d'une politique de la qualité de l'eau et de son prix.

Ces missions d'information et de coordination sont réalisées en concomitance avec d'autres services, notamment ceux du Conseil départemental.

C) MISSIONS D'ASSISTANCE AU PROFIT DE SES MEMBRES

- La mise en œuvre effective des périmètres de protection après l'arrêté préfectoral
- L'exploitation et la préservation de la ressource utilisée par les points de prélèvements
- Assure, sur demande de ses membres, dans la limite de ses moyens, toute mission d'assistance administrative, financière ou technique.

D) MISSIONS D'ASSISTANCE AU PROFIT DE SES MEMBRES

Le SDE61 assure la maitrise d'ouvrage de ce projet pilote de « sécurisation », identifié dans un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), voté en Comité syndical.

Le SDE61 assure de manière expérimentale la maitrise d'ouvrage de trois projets identifiés dans le PPI précité.

Les ouvrages déjà existants (captages, réservoirs, réseaux, etc.) restent sous maîtrise d'ouvrage des collectivités sécurisées.

Les autres ouvrages futurs, appartenant aux collectivités, hors expérimentation, restent sous maîtrise d'ouvrage des collectivités sauf si l'expérimentation devait être élargie ou généralisée.

A ce titre, uniquement sur demande des collectivités candidates à l'expérimentation et après acceptation du Comité syndical, le SDE61 exerce les compétences production, transport et stockage d'eau uniquement pour les ouvrages de sécurisation en lien avec l'expérimentation.

Dans le cadre de l'expérimentation, le SDE61 établit, des conventions de vente d'eau fixant les modalités techniques, administratives et financières de la sécurisation.

Ces missions sont **exercées** auprès de ses membres qui seront **au nombre de** 34 **au 01/01/2026 (informations connues en date du 21/10/2025).**

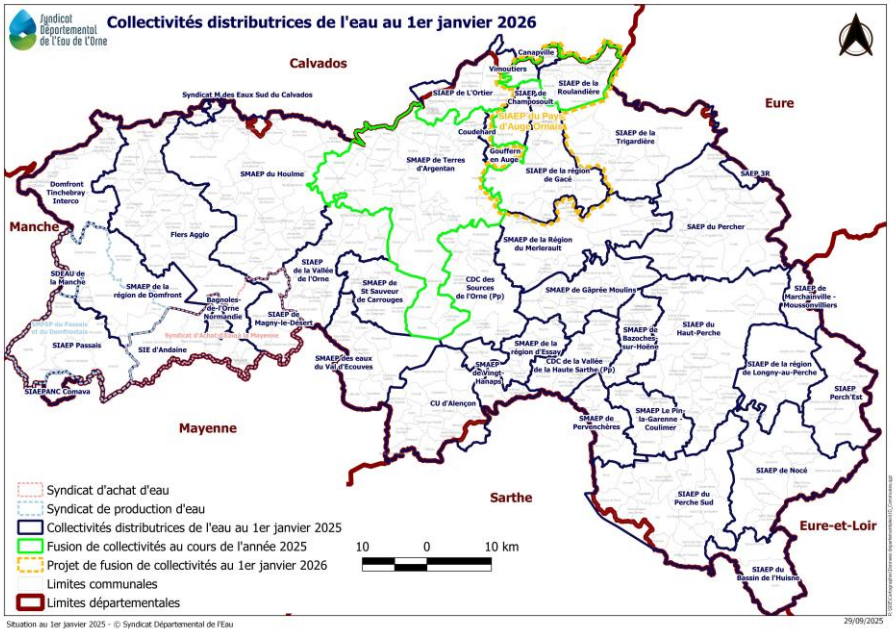

34 **Collectivités membres du SDE :**

- Le Conseil départemental,
- 1 commune,
- 1 communauté urbaine,
- 1 communauté d'agglomération
- 3 Communautés de Communes
- 27 syndicats

1-2 Le personnel du SDE

Au 01/01/2025 : 13 agents : 12,1 ETP

Actuellement : 14 agents

✓ 6 agents mis à disposition par le Conseil Départemental au SDE : 3 titulaires-fonctionnaires, 3 contractuels.

- ✓ 7 collaborateurs embauchés directement par le SDE, dont un fonctionnaire, un CDI et les autres agents des contrats de 1 à 3 ans.
- ✓ 1 Apprenti en licence pro sur 1 an
- ✓ 1 recrutement en cours d'un contractuel en CDD d'1 an, poste à pourvoir depuis avril 2024.

En 2026 : 15 agents : 14,1 ETP

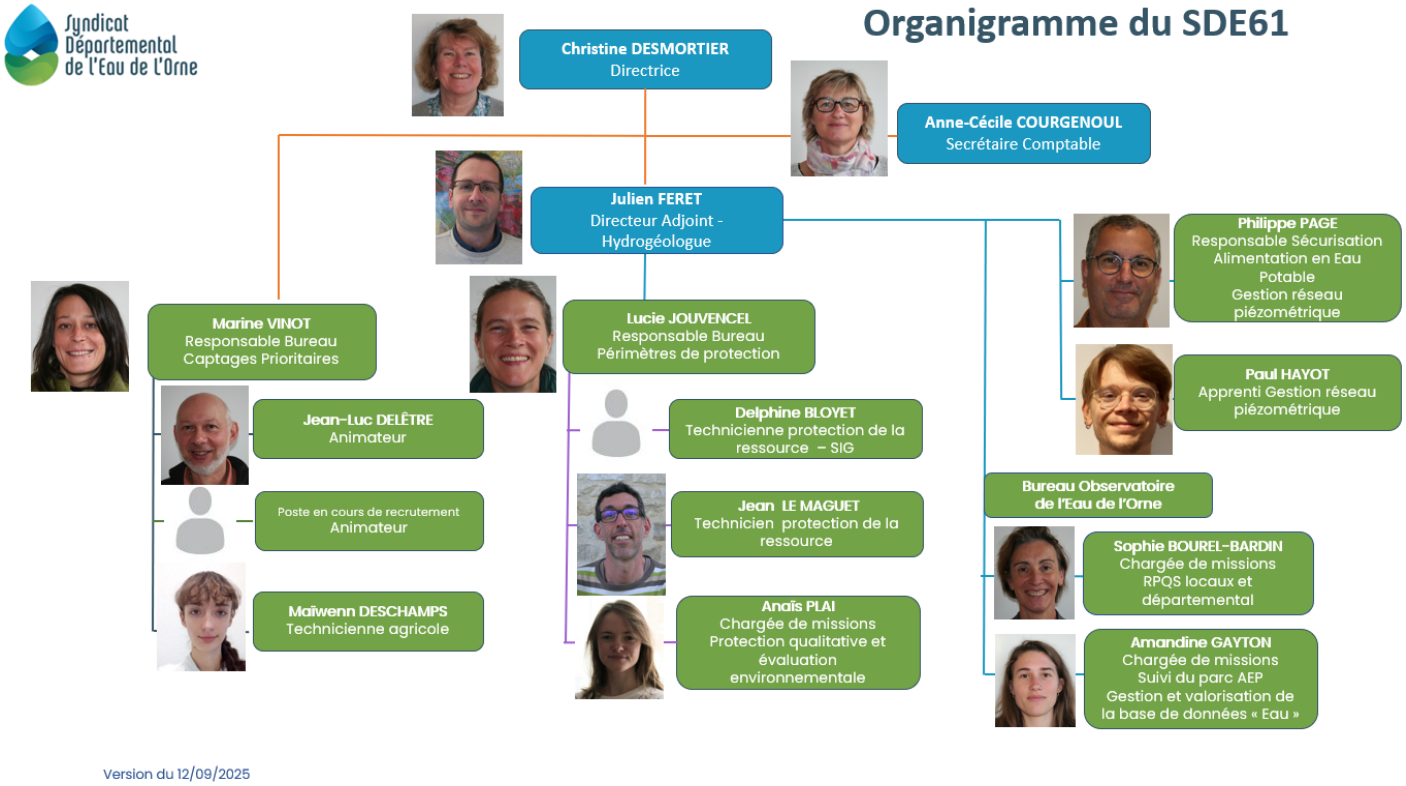

1-3 Le contexte environnant.

- ✓ Le changement climatique génère des besoins de sécurisation de l'approvisionnement en quantité et en parallèle l'entretien des forages pour maintenir leur productivité devient essentiel.
- ✓ Des réglementations et des demandes administratives qui induisent des coûts et un allongement des délais de mise en service des points de prélèvement.
- ✓ Le XII^{éme} programme des agences de l'eau impacte les recettes, particulièrement les subventions versées par l'AELB diminution de celles qui concernent l'appui technique et l'animation - 30 000 €.
- ✓ Incertitudes sur le FCTVA : le BP sera construit comme en 2025 sur un montant faible : 35 000 € réalisé 2024 : 69 037 €)

1-4 Les éléments budgétaires 2026

- ✓ L'inflation et les réductions budgétaires de l'Etat impactent les budgets du SDE et des membres au regard des frais de fonctionnement et d'investissement
- ✓ Les moyens sont concentrés sur nos cœurs de métier :
  - La gestion et sécurisation de la ressource,
  - L'animation des programmes des captages prioritaires,
  - Les dossiers de périmètres de protection des captages.
- ✓ Mise en œuvre de l'expérimentation maitrise d'ouvrage sécurisation sur un projet et deux autres en cours de négociation avec les collectivités concernées.
- ✓ Les missions de MOD sur les PPC post DUP et d'AMO en fonction des moyens disponibles.
- ✓ L'appui conseil au cours des études patrimoniales se concentre sur les phases d'études consacrées à la ressource ou à la sécurisation de l'alimentation en eau potable des collectivités.
- ✓ Suite aux élections et à l'arrivée de nouveaux délégués, l'apport d'informations et de connaissances sera renforcé avec des journées de formation à partir du second semestre 2026 réalisation en interne.
- ✓ La nécessité de trouver un équilibre entre les recettes de fonctionnement et d'investissement qui doivent couvrir les charges et tenir compte des évolutions des contributions de nos membres.
- ✓ Un déploiement de services qui devra être cohérent avec la nécessaire maitrise budgétaire pour le SDE et pour les collectivités membres.

1-5 Les orientations spécifiques :

Les missions- actions du SDE :

- ✓ Poursuite du déploiement de l'observatoire de l'alimentation en eau potable et la réalisation de la synthèse départementale des RPQS.
- ✓ Poursuite des travaux d'études pour la sécurisation sectorielle sur la Zone dite « Centre EST » **et lancement sur une quatrième zone : Perche Sud**.
- ✓ Mise en œuvre des dossiers des périmètres de protection programmés **suite au COPIL PPC pour l'année 2026.**
- ✓ Mise en œuvre des programmes d'actions sur 11 Aires d'Alimentation de Captages classés prioritaires, poursuivre le travail d'opérateurs MAEC sur 7 AAC, mise en place de PSE sur 2 AAC et lancement d'une étude filière BNI, poursuite des travaux innovants sur l'azote sur deux nouvelles AAC.
- ✓ Projet pilote expérimental sur la sécurisation, lancement du premier projet avec inscription au PPI et un budget annexe.

- ✓ Poursuivre les travaux sur la ressource : recherches en eau pour la sécurisation, conseil diagnostic de forage et réalisation de réhabilitation.

2. Les propositions d'inscriptions budgétaires.

2-1 Instauration des périmètres de protection :

2-1-1 Avant l'obtention de l'arrêté de DUP :

Objectifs qui seront validés lors du COPIL de janvier 2026 :

- ✓ Obtention de l'arrêté de DUP pour 4 captages
- ✓ 3 enquêtes publiques à réaliser pour 4 captages
- ✓ Dépôt de 3 dossiers correspondant à 5 captages pour obtention de la recevabilité par l'ARS.

Programme :

Passage au CODERST en 2026 :

- ✓ Les Grouas – SIAEP du Haut-Perche
- ✓ Le Marais – CUA
- ✓ Ronxou et Moulin de Fay - SMAEP Gâprée-Moulins

Enquête Publique en 2026 :

- ✓ Ronxou et Moulin de Fay - SMAEP Gâprée-Moulins
- ✓ La Bordinière – SDE
- ✓ Les Cours – Flers-Agglo

Coût estimatif des études et frais au 21/10/2025 : **180 000 €** Subventions possibles des agences de l'eau, taux à confirmer

2-1-2 Après l'obtention de l'arrêté de DUP :

Dossiers en cours :

- ✓ Grande Ile et la Laudière – SIAEP du Houlme
- ✓ Bas-Mont-Morant – SIAEP Bassin de l'Huisne
- ✓ Les Atelles, Mané, Favrils et la Gare – SIAEP de la Région de Gacé
- ✓ La Forge, Visance, Val de Breuil et La Rouillerie– Flers-Agglo
- ✓ Noé verte et Vallée-Pommeraie - CDC Domfront-Tinchebray Interco

- ✓ La Butte aux Frileux – SIAEP de Marchainville-Moussonvilliers
- ✓ Le Home, Cutesson, Petit et Grand Millaubourg – Vimoutiers- SIAEP du Pays d'Auge Ornais
- ✓ Colombel – SIAEP de Val d'Ecouves
- ✓ La Clouterie – SIAEP de la Trigardière

Dossiers à ouvrir en 2026 suite passage en CODERST :

- ✓ Val-Béquet– SIAEP de Champosoult – SIAEP du Pays d'Auge Ornais
- ✓ La Roulandière – SIAEP de la Roulandière – SIAEP du Pays d'Auge Ornais

Coût estimatif au 21/10/2025 : **147 840 €**
Programmation mise en œuvre en Maitrise d'Ouvrage Déléguée

2-2 Mise en œuvre des programmes d'actions sur les captages prioritaires :

L'objectif de cette mission est de réduire les transferts de polluants diffus vers la ressource.

Programmes **validés** et en cours **de mise en œuvre : 6**

Programmes **en cours de rédaction : 4**

Démarche non entamée : 1

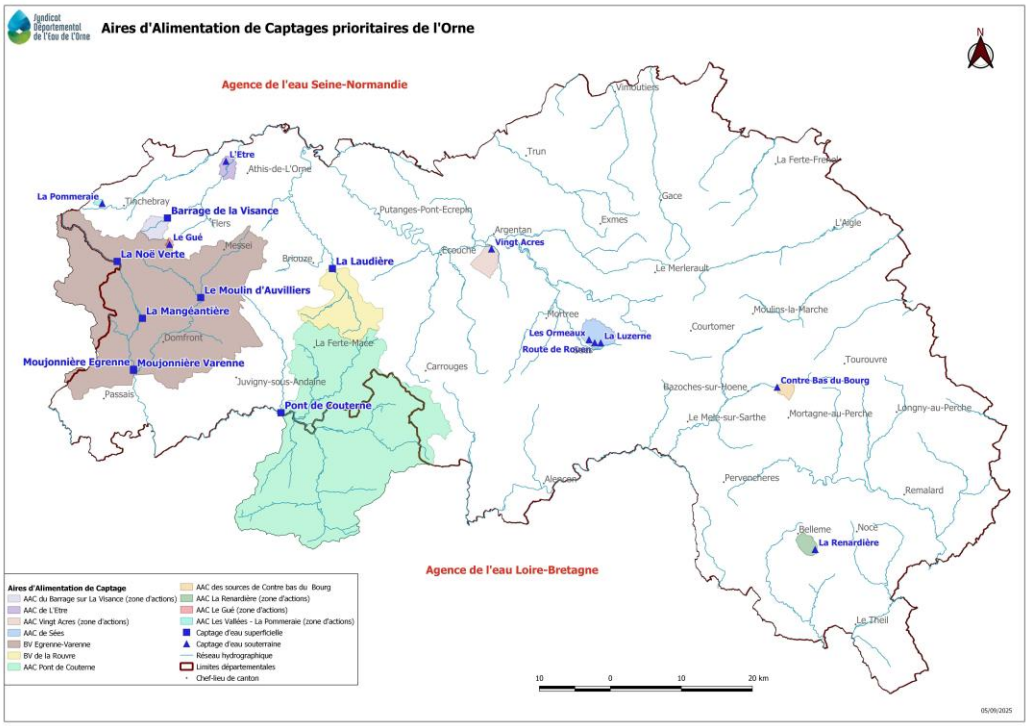

2-2-1 Poursuite de l'animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

Exploitations engagées entre 2023 et 2025 :

Aire d'Alimentation de Captage (AAC)	Nombre d'exploitations
Egrenne-Varenne :	36
Pont-de Couterne	19
Laudière	11
Etre	2
Landisacq	4

Campagne 2026 :

- ✓ Communication et diagnostics des nouveaux contractants
- ✓ Suivi des engagements 2023 à 2025, notamment **réalisation de 53 Bilans IFT.**

Formations collectives :

- ✓ Systèmes herbagers – « Pâturage et entretien des prairies »

- ✓ Bocage :
  - « Atouts et opportunités pour un territoire d'élevage à enjeu eau »
  - « Plan de Gestion Durable de la Haie (PGDH) & modes de valorisation »
- ✓ Cultures et fourrages Bas Niveaux d'Intrants (BNI)
- ✓ Fonctionnement du sol et pratiques agronomiques
- ✓ Flore en zone humide et bocagère Reconnaissance, propriétés et intérêts pour l'exploitation et le territoire

2-2-2 Paiement pour services Environnementaux :

Mise en place d'un PSE sur les AAC de Sées et celle de Sarceaux :

Démarrage en octobre 2024 via un Marché attribué au groupement Eco-Décision, Geonord et Paillat, Conti & Bory

Comité de pilotage final de l'étude le 02/10/2025 :

- ✓ Remise du cahier des charges du PSE avec la grille de rémunération pour les 2 indicateurs retenus (QSA et couverture du sol)
- ✓ Validation de la gouvernance du projet et remise des outils de suivi financier
  Fin 2025 : Validation du montage financier & établissement des conventions

2026 :

- ✓ Engagement des contrats agriculteurs
- ✓ Appui technique individuel des structures engagées et réunion collective autour des essais techniques
- ✓ Calcul des indicateurs 2026.

2-2-3 Etudes de territoires :

« Mise à disposition » d'un territoire dans le cadre du projet HORIZON EUROPE, celui de l'AAC Laudière :

- ✓ Test d'un dispositif expérimental pour le montage de PSE publics X privés dépassant le cadre notifié actuel
- ✓ Projet universitaire regroupant 6 pays européens (UK, BE, NL, HU, ES, FR)
- ✓ Partenariat local avec Bio en Normandie

Filières BNI (Bocage) – report de 2025 :

- ✓ Valorisation des résultats du stage de 4ème année d'ingénieur réalisée par Eugénie ALEXIS
- ✓ Etude des possibilités d'intégration de produits issus des élevages (laitiers et allaitants) dans la restauration collective ou de l'organisation de circuit-court
- ✓ Priorisation des systèmes d'exploitation ayant un % minimum de surface de cultures Bas Niveau d'Intrant dans l'assolement.

2-2-4 Autres actions spécifiques :

Gestion de l'azote sur l'AAC de Saint-Hilaire le Châtel *(stage non pourvu en 2025 – fléché sur recrutement 2026)*

- ✓ Estimation des émissions d'azote

- ✓ Actualisation des diagnostics individuels
- ✓ Proposition d'actions individualisées pour modification de pratiques des exploitations

Poursuite de la mise en œuvre de **la stratégie foncière** sur l'AAC de Sarceaux.

Suivi des parcelles pilotes pour les aménagements anti-érosifs préconisés par l'étude érosion portée par le Conseil Départemental de la Mayenne sur l'AAC Egrenne-Varenne

Travail multi-partenarial avec la profession agricole sur l'AAC de la Laudière et celle de Pont de Couterne

Animation agricole :

- ✓ Formations collectives sur toutes les AAC
- ✓ Essais culturaux : sur les AAC de Landisacq, de Pont-Herbout-Le Gué, de Sées, d'Egrenne-Varenne, de Pont de Couterne
- ✓ Accompagnement individuel : sur l'AAC Egrenne-Varenne, de Sarceaux, de Sées

2-2-5 Budget prévisionnel 2026 :

Dépenses du budget de fonctionnement 2026 (Hors frais de personnel)	**429 970 € TTC**
Frais de suivi analytique de la qualité de l'eau brute	245 150 € TTC
Etudes	50 000 € TTC
Frais de formation des exploitants	49 800 € TTC
Frais d'appui technique individuel des exploitants et essais culturaux	82 200 € TTC
Frais de location de matériel pour essais culturaux	2 820 € TTC

Taux de financement des Agences de l'Eau : 60 % (idem pour le personnel)

2-3 Gestion de la ressource :

2-3-1 Réhabilitations de forages (production existante) **sous Maitrise d'Ouvrage Déléguée (MOD)**

420 000€ TTC

- ✓ Réhabilitation forage Louvoy – SIAEP Gaprée-Moulins 120 000 € TTC
- ✓ Réhabilitation forage les Brocteux – SIAEP de la Trigardière 120 000 € TTC
- ✓ Réhabilitation forage Ormeaux – CdC des Sources de l'Orne 180 000 € TTC

RAPPEL – Travaux en Maitrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) : le SDE apporte l'appui administratif (réalise le marché public, la demande de subvention et le portage financier en son nom) et l'appui technique (réalise le suivi et les conseils)

La Collectivité : reverse au SDE le solde entre les dépenses et les subventions.

2-3-2 Réhabilitations de forages (Production existante) **sous Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO)**

Cette mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage est réalisée avec l'appui du SDE pour la définition et le suivi des travaux, la collectivité assure la prise en charge complète du coût des travaux :

- ✓ Réhabilitation forage Les Costiers – SIAEP Bassin de l'Huisne
- ✓ Réhabilitation forages SIAEP Terres d'Argentan (4 à 5 forages)
- ✓ Réhabilitation forages Forge et Val de Breuil – Flers Agglo
- ✓ Réhabilitation forage Chiennerie – SIE d'Andaine
- ✓ Réhabilitation forages Frestinière et Le Gué – SIAEP du Merlerault

2-3-3 Transformation de sondages SDE en forages définitifs (Production existante doublons de forages)

252 000 € TTC

✓ Les Brocteux – SIAEP de la Trigardière	120 000 € TTC
✓ Louvoy – SIAEP de Gaprée-Moulins	72 000 € TTC
✓ Les Ormeaux – CdC des Sources de L'Orne	60 000 € TTC

2-3-4– Diagnostics quantité / qualité d'ouvrage de production (production existante) sous Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO)

Cette mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage est réalisée avec l'appui du SDE pour la définition et le suivi des travaux, la collectivité assure la prise en change complète du coût des travaux :

✓ SAEP du Percher	6 forages
✓ SMAEP de Gaprée – Moulins	1 forage + 1 source
✓ SIAEP du Merlerault	3 forages

- ✓ SIAEP du Val d'Ecouves — 1 forage+ 5 sources
- ✓ SIAEP de Nocé — 6 forages + 1 source
- ✓ SIAEP du Perche Sud — 3 forages + 3 sources.

2-3-5 Sécurisation – Recherches en eau par sondages de reconnaissance

486 000 € TTC

- ✓ Prospections géophysiques préalables (2025 – 2026) — 36 000 € TTC
- ✓ Domfront (2 sites – 2 sondages par site) — 300 000 € TTC
- ✓ Perrou (1 site - 2 sondages) — 150 000 € TTC

2-3-6 Sécurisation – Diagnostics de préqualification de forages d'essai du SDE

120 000 € TTC

- ✓ Forages « Champ de Course » (Le Chevain) — 30 000 € TTC
- ✓ Forage « Belle Perche » (Tourouvre-au-Perche) — 18 000 € TTC
- ✓ Forage « Bourgeoiserie » (Charencey) — 18 000 € TTC
- ✓ Forages « Moulin de Rolin » (Vitrai-sous-l'Aigle) — 36 000 € TTC
- ✓ Forage « L'Enfer / Le Carrefour » (Sablon-sur-Huisne) — 18 000 € TTC

2-3-7 Sécurisation – Essais de pompage de longues durées sur forages d'essai du SDE

(Tests quantité / qualité à long terme)

264 000 € TTC

- ✓ Forage « Clos Henri » (Essay) (2025 – 2026) — 72 000 € TTC
- ✓ Forage « Bouzance » (Saint-Didier-sous-Ecouves) — 72 000 € TTC
- ✓ Puits « Pralon » (Mine de la Ferrière-aux-Etangs) (2026-2027) — 120 000 € TTC

2-3-8 Sécurisation – Etudes

150 000 € TTC

- ✓ Etude de sécurisation – Secteur Centre-Est (2025 - 2026) — 60 000 € TTC
- ✓ Etude de sécurisation – Secteur Sud du Perche (2026 - 2027) — 60 000 € TTC

- ✓ Etude de préfaisabilité d'une sécurisation du débit d'étiage de la Varenne (stockage en carrière – La Ferrière-aux-Etangs) 30 000 € TTC

2-3-9 Etudes hydrogéologiques – Dossiers réglementaires

156 000 € TTC

Code de l'Environnement – Dossiers Loi sur l'Eau « Prélèvements AEP »

- ✓ Pour Croix Naudet + Bois de Magny, Cotières + Hactière 60 000 € TTC

Code de la Santé Publique – Etudes préalables Périmètres de Protection

- ✓ Pour Croix Naudet + Bois de Magny, Costières + Hactière, Cauche-Alin + Souchet 96 000 € TTC

2-3-10 Connaissance des eaux souterraines-piézométrie

300 000 € TTC

- ✓ Développement de l'Observatoire de l'Eau 36 000 € TTC
- ✓ Maintenance du réseau piézométrique 24 000 € TTC
- ✓ Doublet de piézomètres sur nappes superposées Vallée de la Touques 240 000 €TTC

2-4 Etudes patrimoniales

Participation du SDE aux réunions de bilan d'étapes et de réception des rapports du fait de son expertise sur le volet ressources existantes et sécurisation, pour les études patrimoniales des collectivités suivantes :

- ✓ SIAEP de Longny au Perche
- ✓ SIAEP du Bassin de l'Huisne
- ✓ SIAEP de Perch'Est
- ✓ SIAEP de Passais
- ✓ SIAEP du Perche Sud
- ✓ SMAEP de la Région du Merlerault
- ✓ SMAEP de la Région d'Essay
- ✓ SMAEP de Vingt Hanaps
- ✓ SMAEP de la Région de Domfront
- ✓ SMAEP Val d'Ecouves
- ✓ Vimoutiers
- ✓ SAEP du Percher

- ✓ Bretoncelles
- ✓ SIAEP de la Roulandière
- ✓ SIAEP du Pin la Garenne

2-5 Investissements en lien avec le fonctionnement du SDE.

2-5-1 Foncier :

Acquisition de terrains et frais annexes en lien avec les forages en cours de mise en production : **80 000 €.**

2-5-2 Piézomètres – instauration de servitudes :

Afin de sécuriser l'existence du réseau et des piézomètres situés sur des terrains appartenant à des particuliers ou des communes en 2025 nous avons mené une étude de faisabilité, puis nous nous engageons sur l'instauration des servitudes et une inscription aux hypothèques pour 46 piézomètres en lien avec le suivi des nappes en période de sécheresse : **45 000 €.**

2-5-3 Equipements divers

Matériel informatique et mobiliers de bureau : **5 000 € TTC**

3. Synthèse des principaux investissements du Budget Principal

Compte et libellé	Intitulé	€
2031-Frais d'études	Etudes	274 000,00 €
2088- Autres immobilisations incorporelles	Observatoire	36 000,00 €
2111 – Terrains nus	Achat de foncier	80 000,00 €
2188- Autres	Equipements réseau piézométrique + servitudes	63 000,00 €
2315- Travaux	Investissements ressource	1 362 000,00 €
458- Autres opérations sous mandats	MOD ressource	420 000,00 €
458- Autres opérations sous mandats	MOD PPC	147 840,00 €
	TOTAL	**2 382 840,00 €**

4. Budget annexe – sécurisation sous maitrise d'ouvrage du SDE.

4-1 Opération pilote mise en œuvre de 3 projets de la sécurisation avec maitrise d'ouvrage du SDE.

Une collectivité, **la Communauté de Commune de la Vallée de la Haute Sarthe,** (CC VHS) **a délibéré** pour confier au **SDE la maitrise d'ouvrage de sa sécurisation** par un nouveau forage SDE : la Bordinière.

Pour le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2026 dans le cadre de l'expérimentation, nous vous proposons une inscription sur la base des études et investissements pour uniquement ce projet avec la CC VHS.

Collectivité demandeuse : CC VHS – délibération du 24 juin 2025.

Projet concerné : sécurisation de la collectivité avec la mise en service du forage de la Bordinière, création d'une usine de traitement (déferrisation) et liaison avec le château d'eau de tête.

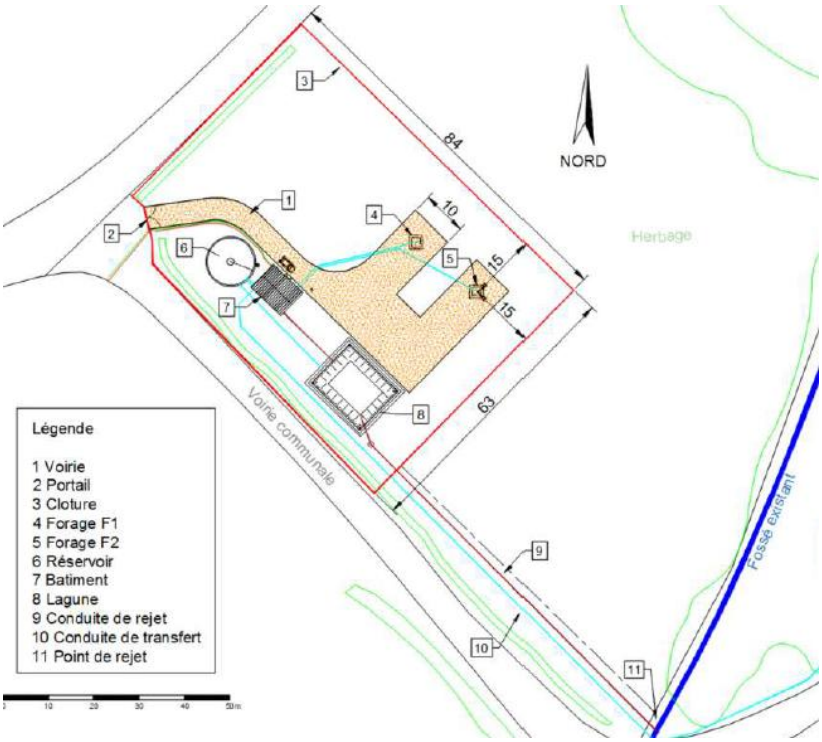

Date du transfert de la maitrise d'ouvrage : 01/01/2026

Avancement du projet au 01/01/2026 :

- Lancement du marché de travaux et du permis de construire.
- Rédaction des dossiers d'autorisation de prélèvement à la DDT et d'instauration des périmètres de protection à l'ARS (enquête publique en 2026)
- Demandes de subvention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et au Conseil départemental

Budget annexe - opération pilote - projet de sécurisation avec maitrise d'ouvrage du SDE pour la CC de la Vallée de la Haute Sarthe.

TOTAL à inscrire au Plan Pluriannuel d'Investissement sur 2026-2027 : **1 950 000 € HT**

5. Situation financière du SDE

5-1 Etat de la dette :

Montant annuel des annuités d'emprunt du SDE : 28 720,25 €

- ✓ AELB : déplacement de la prise d'eau d'Alençon : 27 922,25 €
- ✓ AESN : forage de la Ferme du Bout de bas SMAEP Terres d'Argentan : 728 €

Capital restant dû au 31/12/2025 : 198 129, 79 €

- ✓ AELB : 195945,99 € fin Février 2032.
- ✓ AESN : 2 184 € fin aout 2028.

5-2 Excédents :

Section de **fonctionnement** report en fonctionnement R002 au Budget Supplémentaire 2025 : **2 145 182,55 €**

Section **d'investissement** - **réserves** R1068 au Budget Supplémentaire 2025 **: 2 222 893,40 €**

Total des excédents : **4 368 075,95 €**

6. Eléments pris en compte pour le budget

6-1 Contribution des membres au budget principal :

Conseil départemental :

2025 : 1,96 € / abonné
Le Conseil départemental pour 2026, dans le cadre de son DOB, maintient sa contribution au niveau de 2025 **soit 1,96 €/ abonné.**

Cotisations des autres collectivités membres :

2025 : 1,96 € par abonné

Au stade du DOB, comme le nombre d'abonné 2024 n'est pas encore connu, proposition pour 2026 de **maintenir au niveau de 2025 soit 1,96 €/ abonné.**

2025 : 0,025 € au M^3

Au stade du DOB, comme les M^3 seront connus au second semestre 2025 proposition pour 2026 de **maintenir au niveau de : 0,025 € au M^3.**

2026 : reconduction du forfait de 500 € par Unité de Gestion pour la réalisation des RPQS (Rapport sur le Prix et la qualité du Service) par le SDE.

Le Président remercie l'ensemble des collaborateurs du SDE pour la qualité de leurs travaux et leur implication.

Le Président demande d'acter qu'au cours de ce Comité syndical du 21 octobre 2025 a eu lieu un Débat d'Orientations Budgétaires et qu'il a été remis aux délégués un rapport le présentant.

Le Président Christophe de Balorre, quitte l'assemblée à 15 heures 14. Monsieur Jean-Vincent du LAC assure la présidence de la séance.

II- Délibérations

1-Validation du procès-verbal du Comité Syndical du 2 juillet 2025.

Suite à l'envoi par mail le 8 octobre 2025 du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 2 Juillet 2025. Le Président demande s'il y a des questions, des demandes de modifications à y apporter.

Le Président propose d'approuver le procès-verbal du Comité syndical du SDE du 2 juillet 2025.

Le procès-verbal du comité syndical du 2 juillet 2025 est adopté à l'unanimité (42 pour, 0 contre, 0 abstention).

2- Sorties de membres du SDE, suite à des regroupements.

Au cours de l'année 2025, des collectivités, des communes ont décidé d'intégrer des syndicats. Le Président propose d'acter ces modifications en termes de sorties de collectivités parmi les membres du SDE.

Les « Sorties » de collectivités :

Au 01/07/2025, les communes de Vimoutiers et de Canapville ont intégré le SIAEP de la Roulandière.

Au 21/07/2025, les communes de Coudehard et Gouffern en Auge (commune nouvelle), pour le service d'eau de St Pierre la rivière et d'Omméel, ont intégré le SMAEP de Terres d'Argentan.

Le Président propose d'approuver les sorties de ces 4 communes en tant que membres du SDE.

Le Comité Syndical, après délibération prend acte à l'unanimité (42 pour, 0 contre, 0 abstention) de la sortie des communes de Vimoutiers, Canapville, Coudehard et Gouffern en Auge (commune nouvelle) pour son service d'eau de St Pierre la rivière et d'Omméel.

3- Participation à la mutuelle santé des agents dans le cadre de la labellisation.

Conformément à l'ordonnance du 24 novembre 2021 et au décret n°2022-581 du 20 avril 2022, les collectivités locales seront tenues à une obligation de participation financière, au profit de leurs agents pour la « santé » à compter du 1er janvier 2026.

Sur ce volet « santé », à compter du 1er janvier 2026, la participation financière ne pourra être inférieure à 15 € par mois. Tous les agents des employeurs publics sont éligibles. Le Conseil départemental a fixé, sa participation à 25€ bruts.

Pour la mise en œuvre de cette obligation réglementaire, les employeurs territoriaux ont le choix entre plusieurs dispositifs :

1-Souscrire par ses propres moyens une convention de participation avec un opérateur couvrant le risque « santé » après une procédure de mise en concurrence.

2-Choisir le système de la labellisation : la participation financière est versée aux agents ayant souscrits un contrat individuel auprès d'un assureur labellisé dont l'offre a été validée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

3-Retenir l'offre conclue par le réseau des Centres de gestion (CDG) normands. Dans ce cadre, une convention de participation du groupe VYV (regroupant la MGEN et la MNT) est proposée par le CDG61 au SDE au titre du risque « santé ».

Le Conseil départemental a opté pour 2026 pour une labellisation de mutuelles (cas2) et va lancer une consultation via un marché public, pour sélectionner une mutuelle santé au 01/01/2027 (cas1).

Le SDE du fait que la moitié de son personnel est mis à disposition par le Conseil départemental, le Président du SDE souhaite autant que possible que les politiques sociales

soient les mêmes pour ces deux structures. Face à ce contexte et compte tenu de la taille du SDE, il est proposé :

- D'opter pour la labellisation pour 2026
- De participer à hauteur de 25 € par mois et par salarié.
- De s'associer à la consultation du Conseil départemental pour le choix d'une mutuelle au 01/01/2027 (Cas 1)

Le Comité Social Territorial (CST) du Centre Départemental de Gestion de l'Orne du 7 octobre a donné un avis favorable à cette proposition de participation et du choix de la labellisation.

Le Président propose d'approuver l'adoption de la labellisation pour la participation aux mutuelles santé en 2026, de fixer la participation à 25 € brut par mois et d'être cotraitant de la consultation du Conseil départemental pour retenir un opérateur pour une convention de participation au 01/01/2027.

Le Comité Syndical, après délibération approuve à l'unanimité (42 pour, 0 contre, 0 abstention) les modalités de participation à la mutuelle santé du personnel, qui ont été présentées ci-dessus.

4- Délibérations en lien avec l'instauration d'un budget annexe :

4-1 Délibérations en lien avec la création d'un Budget annexe

Vu la modification des statuts du Syndicat Départemental de l'eau (SDE) intervenue lors du Comité Syndical du 2 juillet 2025 portant extension des compétences syndicales à la « maîtrise d'ouvrage et l'exploitation de la sécurisation de la production en eau potable pour trois projets expérimentaux » ;

VU l'accusé de réception de la Préfecture de l'Orne en date du 8 Aout 2025 de la modification des statuts lors du Comité syndical du 2 juillet 2025 ;

VU les implications de l'exercice de cette compétence en termes d'exploitation, qui rend le syndicat désormais compétent en matière de production, transport et stockage pour les seuls ouvrages objet des projets expérimentaux ;

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4 relative aux services publics industriels et commerciaux parmi lesquels figure le service d'eau potable ;

VU les articles L. 2224-1 et L 2224-2 du CGCT qui précisent l'équilibre financier des services publics industriels et commerciaux ;

VU l'article 256B du code général des impôt qui assujettit obligatoirement à la TVA la fourniture d'eau dans les EPCI (dont syndicats) qui interviennent une un territoire d'au moins 3 000 habitants

Le Président propose :

- La création, à compter du 1er janvier 2026, d'un budget annexe « Production d'eau potable pour trois projets expérimentaux dans le cadre de la maitrise d'ouvrage sécurisation », régi par les dispositions budgétaires et comptables de la nomenclature M49 avec plan de comptes développé. Ce budget annexe est doté de l'autonomie financière, et par voie de conséquence son propre compte au Trésor.
  Ainsi une avance remboursable peut être octroyée par le budget principal à ce budget annexe.
- D'approuver le principe de la mise en place d'une avance remboursable par le budget principal au budget annexe « Production d'eau potable pour trois projets expérimentaux dans le cadre de la maitrise d'ouvrage sécurisation »
- De prendre acte de la nécessité de délibérer le moment venu pour fixer le montant, les modalités et le calendrier de remboursement de l'avance remboursable par le budget annexe au budget principal.
- De voter le budget annexe par chapitres,
- De l'assujettir à la TVA de l'activité fourniture d'eau.
- D'autoriser le Président du SDE, à signer tous documents permettant la mise en place de ce budget annexe et à effectuer toutes les démarches auprès des services fiscaux et autres services compétents afin de permettre la création de ce budget annexe.
- De confier au Bureau syndical du SDE le suivi de cette expérimentation.

Le Président propose de créer et mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires pour créer le budget annexe « Production d'eau potable pour trois projets expérimentaux dans le cadre de la maitrise d'ouvrage sécurisation » qui ont été énoncées ci-dessus.

Le Comité Syndical, après délibération approuve à l'unanimité (42 pour, 0 contre, 0 abstention) la création et la mise en œuvre des démarches pour le budget annexe « Production d'eau potable pour trois projets expérimentaux dans le cadre de la maitrise d'ouvrage sécurisation »

4-2-Compléments pour le règlement budgétaire et financier du SDE.

Comme les propositions de modifications vous ont déjà été transmises et quelles sont en lien avec une délibération précédente, qui concerne :

- Instauration d'un budget annexe et la nomenclature comptable
- L'assujettissement à la TVA et la création d'un SIRET spécifique.

Il est proposé de passer directement à la phase des questions. Comme il n'y a pas de questions, le Président propose de passer à la délibération de ces modifications.

Le Comité Syndical, après délibération approuve à l'unanimité (42 pour, 0 contre, 0 abstention) les modifications du règlement budgétaire et financier.

5-Toilettage du règlement intérieur du SDE.

Le Président indique que la mise à jour du règlement intérieur a été adressée aux délégués avant la séance et qui est reprise dans le document du Comité syndical qu'ils ont entre les mains est un toilettage formel. Ainsi, il propose de passer directement à la phase des questions.

Comme il n'y a pas de questions, le Président propose de passer à la délibération de ces modifications du règlement intérieur.

Le Comité Syndical, après délibération approuve à l'unanimité (42 pour, 0 contre, 0 abstention) les modifications du règlement intérieur.

6- Contribution pour la réalisation des RPQS à partir de l'année 2025 pour l'exercice 2024.

Dans le cadre de la mise en place du XIIème programme des agences de l'eau, l'agence de l'eau Loire Bretagne (AELB) a revu ses modalités de financement et le contenu de ses actions sur le volet assistance technique et animation départementales.

Ainsi sur le volet assistance technique, l'agence ne finance plus l'appui à l'élaboration des Rapports sur les Prix et la Qualité du Service (RPQS) et à diviser par plus de la moitié, le

financement des missions de l'équipe en charge de l'instauration des Périmètres de protection des captages.

De plus sur le volet animation pour informer, assister et conseiller les collectivités, elle a réduit sa prise en charge financière de 0.41 ETP.

Ainsi globalement **l'impact financier annuel sur le budget principal est de 32 000 €.** Cette baisse de financement représente un peu plus d'un ETP. **Cette baisse de financement s'applique dès l'année 2025.**

Afin de maintenir un équilibre budgétaire, suite à l'avis du Bureau syndical, le Président propose d'instaurer une prestation de service de 500 € par RPQS élaboré par le SDE pour chacune des Unités de Distribution des collectivités. En 2024, 47 RPQS avaient été élaborés par le SDE.

Le Président demande s'il y a des questions.

Une première question sur l'impact de cette cotisation de 500 € pour les petites collectivités, ne doit-on pas faire une cotisation aux M^3 vendus ?

Il est indiqué que :

- Le forfait est plus simple à mettre en œuvre et plus réaliste. Il est à rapprocher de la facturation faites par les prestataires qui est de 1 000 à 2 000 € pour faire un RPQS. De plus le travail à faire pour élaborer un RPQS n'est pas lié à la taille de la collectivité ou au nombre d'abonnés ou M^3 vendus, mais à la collecte de données et à leur analyse qui sont identiques quelle que soit la collectivité.

Une autre question concerne la période de mise en œuvre de cette contribution, mettre en place pour 2025, une contribution en octobre est tardive, d'habitude c'est fait en début d'année.

Les éléments de réponse abordés sont :

- La baisse de la contribution de l'Agence de l'Eau n'a été confirmée que cet été, suite à des négociations.

- La perte financière est de 32 000 € par an à partir de 2025. La contribution des collectivités serait d'un peu moins de 25 000 €, des sommes qui ne sont pas négligeables pour l'équilibre du budget du SDE.

Suite à la présentation des impacts financiers, sur l'équilibre budgétaire du SDE dès 2025, de la convention départementale avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour 2025-2030, le Président propose de mettre en place pour le Budget 2025 et les suivants, une prestation de service de 500 € par RPQS élaboré par le SDE pour chaque Unité de Distribution d'une collectivité.

Le Comité Syndical, après délibération approuve à 39 pour, 2 contre, 0 abstention, l'instauration d'une prestation de service de 500 € TTC par RPQS élaboré par le SDE pour chaque Unité de Distribution d'une collectivité et ce, à compter de 2025 et pour les années suivantes.

IV- Questions diverses

Le Président demande si des participants souhaitent prendre la parole, suite à la dernière délibération qui a été votée.

Comme, il n'y a pas de demande de prise de parole.

Il rappelle la date du prochain comité Syndical qui aura lieu le mercredi 17 décembre à 14h30, dans la même salle.

La séance du Comité Syndical est clôturée à 15 heures 32.